

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Le 6 décembre 2021 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, COSTE Philippe, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, GILS Antoine, JUPILLE Jacky, LAPEYRE Denis, MERCIER Lorna, PERRUTEL Robert, RICHELME-DAVID Suzanne, SALASCA Claudine, SOULIÉ Françoise, VILA Léone.

Absente excusée : MERICKSKAY Sylviane donne procuration à GILS Denise.

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Monsieur BARTHAS Pierre, secrétaire général, est désigné auxiliaire de séance.

Mr PAJOT Christophe, policier pluri communal nouvellement recruté depuis le 2 novembre 2021, a pris ses fonctions. Le nouveau siège du service Police est à la Mairie de Rieux-Minervois. Avant le début de la séance, Mr PAJOT se présente aux Conseillers Municipaux : il expose les raisons de son projet d'intégrer une police municipale après son parcours professionnel dans la gendarmerie.

### APPROBATION COMPTE RENDU

Le compte rendu du 8 novembre 2021 est approuvé.

### PRÉEMPTIONS

Un droit de préemption concernant le secteur de l'ancienne gare a été transmis à Carcassonne Agglo. Cette parcelle est située dans l'emprise de la ZAC.

### DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

#### DM n°4 :

Augmentation de crédits nécessaires pour l'acquisition du parking rue Léo Lagrange.

Augmentation - DÉPENSES

art. 2111

6 000 €

(acquisition parcelle parking Léo Lagrange)

Diminution - DÉPENSES

Op.36 art. 2135 (voirie RD11) 6 000 €

### GESTION CIMETIÈRE

Pour compléter la mission de gestion du cimetière, qui a été allouée au groupe Elabor, un avenant a été validé par le Conseil Municipal pour la procédure de régularisation et de reprise de tombes.

Une modification du règlement du cimetière sera mise en place en janvier 2022. Les points abordés seront : le prix de la concession et la possibilité de vendre des concessions cinquantennaires au lieu de concessions perpétuelles.

### PACTE DE FISCALITÉ – CARCASSONNE AGGLO

Carcassonne Agglo dont la compétence optionnelle d'action sociale lui a été transférée par les communes, rencontre des difficultés à équilibrer financièrement ce service. Les dépenses sont de l'ordre de 80 euros par habitant.

Compte tenu de la solidité financière globale de l'ensemble des communes membres et de la faiblesse de l'épargne nette de Carcassonne Agglo, il est proposé un pacte de partage de fiscalité pour :

- restaurer et maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour Carcassonne Agglo
- contenir durablement l'évolution des charges d'action sociale (CIAS)
- maintenir un niveau d'investissement suffisant sur le territoire
- harmoniser les ressources fiscales pour une plus grande équité sur le territoire tout en respectant l'autonomie financière des communes.

Principe du partage de fiscalité : la communauté d'agglomération crée un taux de taxe foncière bâti de 17.21% supplémentaire et les communes doivent diminuer leur taux du même pourcentage. La communauté restitue aux communes le produit fiscal manquant dû à la diminution de taux par le biais de l'attribution compensatrice. Il en est de même pour la taxe foncière non bâti avec un taux de 31.22%.

La première année de la mise en place de ce pacte, la commune percevra donc l'intégralité des produits de ces taxes. Les années suivantes et jusqu'à la fin du mandat municipal (2026), le produit supplémentaire dû à l'augmentation de la base fiscale sera partagé en partie avec la communauté d'agglo.

## **PROJET TERRAIN MARCOU**

Le prix de vente du terrain communal secteur Ferrocos proposé au groupe MARCOU a été accepté. Un plan d'aménagement d'ensemble est prévu par le règlement du PLU.

---

La séance est levée à 20h47.

**DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 10 JANVIER 2022 à 18h30**